

Ajaccio le 1^{er} mars 2017

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

Je m'exprimerai au nom des syndicats et associations de retraités, CFE-CGC, USR-CGT, FGR-FP, FO, FSU, UNSA, ANR.

Vous réunissez aujourd'hui, pour la troisième fois, la commission ad hoc chargée d'étudier les propositions concernant les réductions sur les transports en faveur des retraités de Corse.

Les documents que vous nous avez adressés reprennent et explicitent les propositions faites lors de la deuxième réunion de la commission.

À l'issue de la première réunion de cette commission nous vous avons sollicité pour obtenir une audience (mail et courrier en date du 16 novembre 2016 puis contact téléphonique avec Madame Eléonore CIPRIANI qui a confirmé la réception de ce courrier et qu'elle a transmis à votre secrétariat), afin de vous faire part de nos arguments mais vous n'avez pas donné suite à notre demande, ceci étant sans doute consécutif au fait que vous considérez qu'il n'y pouvait y avoir de négociation.

Nous prenons donc acte aujourd'hui des propositions que vous envisagez. Il s'agit là de mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la précarité mais elles ne correspondent pas à nos revendications concernant la réduction de 50% sur le tarif résident pour l'ensemble des retraités de Corse.

Vous laissez entendre, par médias interposés, que nous serions favorables à des réductions sur les transports pour des personnes ayant de très hauts revenus. Ceci n'a aucun fondement. Notons d'ailleurs que les mesures que vous proposez ne s'appliqueront pas aux bénéficiaires du " minimum vieillesse ", actuellement de 14 911,8 € de revenu annuel par foyer de deux personnes.

Nous avons annoncé, depuis le début, que nous étions pour une égalité de traitement entre les retraités, mais pour une égalité raisonnable. Cependant pour placer le curseur au niveau de ce qui pourrait être raisonnable, encore aurait-il fallu avoir en face de nous des interlocuteurs qui engagent une négociation. Or c'est avec beaucoup de pédagogie que vous nous avez expliqué qu'il ne pouvait y avoir de négociation.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la carte de réduction sera à la fois délicate et indélicate.

- Délicate concernant la vérification des revenus: il faudra tenir compte de la feuille d'imposition mais aussi, si vous voulez éviter la fraude, comme par exemple pour l'ASPA, des biens mobiliers et immobiliers, y compris les terrains. Ces biens étant pris en compte pour 3% de leur valeur vénale.
- Indélicate car pour ceux qui y auraient droit, vous aller établir une carte de précarité.

Les 7 organisations syndicales et associations de retraités continueront à informer et à mobiliser les retraités de Corse qui ne sont ni des nantis, ni une charge pour la société Corse.

Si nous sommes les acteurs de notre revendication, nous ne sommes que les spectateurs de votre décision. De ce fait, n'ayant à nous prononcer ni pour ni contre celle-ci et mesurant qu'il n'y a aucune possibilité de négociation, nous sommes au regret de quitter cette séance.

Nous restons, bien sûr, disponibles et souhaitons être associés à toute véritable négociation concernant les réductions sur les transports pour les retraités de Corse.

Pour l'intersyndicale et associations des retraités de Corse,

Joseph MARCAGGI